

BROYAGE, PAILLAGE RENNES MÉTROPOLE VOUS INFORME...

rien ne sert de
JETER
quand on peut
BROYER

Mise à disposition de broyeurs de végétaux

Dans le cadre du projet de territoire Zéro déchet zéro gaspillage, Rennes Métropole souhaite impulser des changements de pratiques en incitant les habitants à utiliser leurs végétaux dans leur jardin.

Dans cette optique, la collectivité a fait le choix d'acquérir des broyeurs électriques et thermiques et des tondeuses mulching qui seront mis à disposition des usagers de la métropole par le biais de conventions avec des structures "relais". Les structures auront à leur charge la mise à disposition, la formation et l'entretien courant du matériel.

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont les suivants :

- inciter les usagers à des changements de pratiques pour une gestion à la parcelle des végétaux,
- réduire le tonnage de végétaux traités par la collectivité (apports en déchèterie et collecte en porte-à-porte),
- développer l'économie de la fonctionnalité (intérêt de la location ou du prêt par rapport à l'achat).

Candidature

• Structure

Nom:

Type de structure :

Adresse:

Représentant de la structure :

• Référent de l'opération

Nom:

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Type de matériel souhaité

- Tondeuse mulching
- Broyeur électrique
- Broyeur thermique Maestro City
- Broyeur thermique Major 4S

Conditions de mises à disposition

Tarifs

Mise à disposition des habitants payante : Oui Non

Si oui, montant de la location (en €) :

Tondeuse : Broyeur thermique Maestro City:

Broyeur électrique: Broyeur thermique Major 4S:

Mise en place d'une caution : Oui Non

Si oui, montant (en €) :

Tondeuse : Broyeur thermique Maestro City :

Broyeur électrique: Broyeur thermique Major 4S :

Pour information, les valeurs d'achat du matériel sont les suivantes :

- Tondeuse mulching : 500€
- Broyeur thermique city: 1 200€
- Broyeur électrique : 900€
- Broyeur thermique 4s: 3 000€

Lieu de remisage du matériel :

Détails de la mise à disposition par la structure

Indiquez les conditions et modalités d'accès au service, la formation, la réception, les jours de prêt, l'entretien courant.

.....

.....

.....

.....

Pour une prise en compte de votre demande, merci de transmettre :

- Votre contrat d'assurances multirisques garantissant l'ensemble des biens mentionnés dans la convention
- Votre contrat de prêt type aux usagers

Plus d'infos :
dechets@rennesmetropole.fr
02.99.86.65.30

